

RAYMOND J. LOENERTZ O. P., *La vie de S. Hyacinthe du lecteur Stanislas envisagée comme source historique*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), 27, (1957), pp. 5-38.

Url: <https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp>

Questo articolo è stato digitalizzato della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler, in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale [HeyJoe](#) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the [HeyJoe](#) portal - *History, Religion, and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.



## Nota copyright

Tutto il materiale contenuto nel sito [HeyJoe](#), compreso il presente PDF, è rilasciato sotto licenza [Creative Commons](#) [Attribuzione-Non commerciale-Non opere derivate 4.0 Internazionale](#). Pertanto è possibile liberamente scaricare, stampare, fotocopiare e distribuire questo articolo e gli altri presenti nel sito, purché si attribuisca in maniera corretta la paternità dell'opera, non la si utilizzi per fini commerciali e non la si trasformi o modifichi.

## Copyright notice

All materials on the [HeyJoe](#) website, including the present PDF file, are made available under a [Creative Commons](#) [Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](#). You are free to download, print, copy, and share this file and any other on this website, as long as you give appropriate credit. You may not use this material for commercial purposes. If you remix, transform, or build upon the material, you may not distribute the modified material.



LA VIE DE S. HYACINTHE  
DU LECTEUR STANISLAS  
ENVISAGÉE COMME SOURCE HISTORIQUE

PAR

RAYMOND - J. LOENERTZ O. P.

---

Étudiant ici-même la genèse de l'historiographie dominicaine en Pologne nous avons conclu à la nécessité de refaire *ab ovo* l'histoire de l'Ordre de S. Dominique dans les trois parties de l'ancienne république polonaise: royaume de Pologne, grand-duché de Lithuanie et provinces russiennes<sup>1</sup>. Comme l'édition et l'examen critique des sources sont les premières démarches à faire pour arriver au but fixé, nous avons publié de nouveau, et commenté pour la première fois, la chronique des provinciaux de Pologne, conservée par Jean Długosz, document trop peu apprécié jusqu'ici<sup>2</sup>. Nous abordons aujourd'hui le *De vita et miraculis sancti Iacchonis*, composé peu après 1352 par fr. Stanislas O.P., lecteur au couvent de la Sainte-Trinité de Cracovie<sup>3</sup>. Cette fois nous n'avons pas besoin de refaire l'édition. Celle de Ludwik Ćwikliński satisfait à toutes les exigences. Non content de donner un bon texte, l'éditeur a pris la peine de l'annoter, recherchant, dans les cartulaires polonais, les personnes avec lesquelles on peut, — ou pourrait éventuellement — identifier celles que nomme Stanislas. Grâce à cette annotation, succincte

---

<sup>1</sup> AFP (= Archivum Fratrum Praed.) 19 (1949) 78. — Je constate avec plaisir que M. J. Kłoczowski s'est courageusement attaqué à la besogne dans plusieurs travaux, notamment dans son livre « Dominikanie polscy na Śląsku w XIII-XIV wieku », Lublin 1956.

<sup>2</sup> AFP 21 (1951) 5-50. — Corrections: Pierre de Chomiąża (p. 35 n° 30) fut exonéré au chapitre général de Vérone (1385.V.21 ss.) et m<sup>o</sup> Raymond de Capoue nomma vicaire général fr. Nicolas de České Budějovice, avec mission de réformer la province et de présider à l'élection d'un nouveau provincial; entre les provinciaux Jean Biskupiec (p. 39 n° 33) et Nicolas de Pniewie (p. 39 n° 34, insérer Nicolas de Brześć, 1417-1418; Kłoczowski, Op. cit., p. 193 et p. 318-319.

<sup>3</sup> Publié par L. Ćwikliński dans Monumenta Poloniae Historica (M.P.H.) t. IV, Lwów, 1884, p. 818-903, d'après le cod. Chigi F.IV.90, aujourd'hui à la Bibliothèque Vaticane.

et concise, mais riche en données solides, nous avons pu nous atteler sans retard à la besogne suivante. Notre travail comporte quatre parties principales. La première est consacrée au vieux recueil de miracles, source principale de Stanislas; la seconde traite des fondations dominicaines de Cracovie, Saint-Sixte de Rome, Székesfehérvár, Friesach; la troisième, des quatre premiers chapitres de Stanislas, indépendants du recueil des miracles; la quatrième est une contribution à la chronologie de S. Hyacinthe. Un excursus s'occupe du premier provincial dominicain de Dacie.

## I — LE RECUEIL DE MIRACLES

### § I — *Stanislas lecteur* (1352)

Stanislas, lecteur au couvent des Prêcheurs de Cracovie, qui écrivit en 1352 ou peu après le *De vita et miraculis sancti Iacchonis*, est un inconnu. Les tentatives faites pour l'identifier avec l'un ou l'autre Stanislas mentionné dans les documents de l'époque ont échoué<sup>4</sup>. Il n'est et ne sera jamais pour nous autre chose que le biographe de S. Hyacinthe, et c'est dans son œuvre qu'il faut chercher les traits de sa physiologie spirituelle. — Son livre appartient, comme le titre l'indique, au genre hagiographique et à l'espèce « Vie et miracles ». Les miracles, il les trouvait commodément réunis dans un recueil officiel. Lui-même nous l'apprend<sup>5</sup>, et s'il ne l'avait pas dit, les formules qui terminent la plupart des récits le proclameraient, par le soin qu'on y met à énumérer les témoins des faits et à nommer les commissaires qui reçurent leurs dépositions. Dans l'intention de ses auteurs, le recueil de miracles de S. Hyacinthe devait servir de base à un procès de canonisation. Malheureusement, il a péri, et nous en connaissons le contenu seulement par l'usage qu'en a fait le lecteur Stanislas. Ce dernier, qui lui emprunte quarante-huit chapitres sur un total de cinquante-deux, n'a pas conservé l'ordre primitif. Il présente ses récits dans un ordre rigoureusement chronologique. Mais les dates, manifestement impossibles, qu'il assigne à certains faits, soulèveraient des doutes sur leur crédibilité et sur celle

<sup>4</sup> AFP 21 (1951) 32 et n. 4.

<sup>5</sup> « Ab hoc anno Domini, uidelicet M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup> nonagesimo, non inueni aliqua in scripto miracula de sancto Iacchone, et hoc fecit tunc fratrum uiuentium negligentia, que est fomentum et nutrix obliuionis, usque ad annum ab incarnatione Domini millesimum CCC<sup>m</sup>XXIX<sup>m</sup> »; cap. 49.

du recueil en général, si elles avaient figuré telles quelles dans la source. Il faut donc essayer de reconstruire le recueil original, au moins dans ses grandes lignes, et de lui assigner une date aussi précise que possible.

## § 2 — *Le registre des miracles* (1268-1352)

Parmi les trente-sept récits de miracles posthumes qui remplissent les trente-six derniers chapitres de Stanislas — au chapitre 45 il y a deux miracles — il faut distinguer d'une part huit récits où ne figure aucun dominicain, d'autre part vingt-neuf dans lesquels sont nommés des frères du couvent, généralement deux, parfois plus, une fois un seul. Tantôt ils furent témoins oculaires — c'est le cas pour onze récits — tantôt leur rôle se borne à recevoir les dépositions des témoins qui ont parlé devant eux, *protestati sunt coram*, selon la formule. En examinant les dix-huit procès-verbaux de cette dernière catégorie on constate que le prieur du couvent y figure douze fois, le sacriste, gardien du tombeau de S. Hyacinthe, quatre fois, le lecteur du couvent, dix-huit fois, c'est-à-dire toujours. C'est donc ce personnage, particulièrement qualifié, qui tenait la plume, faisant fonction de chancelier ou secrétaire du « bureau des miracles ». Pour dater le recueil comme ensemble il faut déterminer la période d'activité de chacun des lecteurs-secrétaires. Les miracles dont ils furent témoins fournissent un point d'appui solide, car on peut admettre que les procès-verbaux ont été rédigés sans trop de retard, parfois séance tenante. Autour des dates ainsi fixées on groupera les récits contemporains où figure le nom du même lecteur, non plus comme témoin, mais comme auditeur officiel. Enfin on pourra tenter d'insérer dans ce cadre chronologique les récits à la fin desquels Stanislas n'a pas cru nécessaire de nommer les membres du bureau. Nous avons fait ce travail d'analyse. Voici les conclusions: 1. Deux lecteurs, Bogusław l'ancien (1268-1283) et Clément (1284-1290) ont accompli la partie principale du travail. 2. Leurs successeurs, Bogusław le jeune (1290), Matthias (1329), Frédéric (1331) et Stanislas (1352), ont ajouté un miracle chacun. 3. Trois miracles, datés 1263, 1264, 1265, furent enregistrés par Clément, longtemps après l'événement, si les dates transmises sont exactes. 4. Les récits de faits antérieurs sont attribuables à Bogusław avec autant plus de certitude qu'on remonte davantage dans le temps. — Laisant de côté les épigones nous pouvons concentrer notre attention sur l'œuvre de Bogusław et de Clément.

§ 3 - *Boguslaw* (1268-1283)

Onze ans après le décès de fr. Hyacinthe (1257.VIII.15), sous le priorat de fr. Jean Zaric, fr. Bogusław, lecteur du couvent, se donna, ou reçut de ses supérieurs, la mission de noter au jour le jour les miracles opérés sur le tombeau du serviteur de Dieu, ou ailleurs, par son intercession<sup>6</sup>. Il s'acquitta de cette tâche durant quinze ans. Le tableau suivant donne un aperçu général de son activité durant cette période. On y trouvera, dans la colonne de gauche, le numéro d'ordre du chapitre de Stanislas, dans celle de droite, la date que ce dernier assigne aux faits. L'astérisque distingue les chapitres où Bogusław figure comme témoin oculaire, les italiques ceux où manquent les noms des témoins-auditeurs.

Cap.	Ann.
25	<i>1266</i>
26	<i>1267</i>
27	<i>1268.III.12</i>
28*	<i>1268.V.24</i>
29*	<i>1268.VI.3</i>
30*	<i>1269</i>
31	<i>1270</i>
32*	<i>1270.VI.9</i>

Cap.	Ann.
34	<i>1272</i>
35	<i>1273</i>
36	<i>1274</i>
37*	<i>1277</i>
38	<i>1281.VIII.4</i>
39*	<i>1281.VIII.4</i>
40	<i>1282</i>
41	<i>1283</i>

Les chapitres 28 et 39 de Stanislas garantissent les dates 1268 et 1281, termes extrêmes de l'activité de Bogusław. Au chapitre 40, où le lecteur Étienne est nommé avant Bogusław, l'épithète *antiquus*, accolée au nom de ce dernier, le distingue d'un homonyme plus jeune (le ré-

<sup>6</sup> En 1249 Bogusław, sous-prieur des Dominicains, et deux chanoines de Cracovie sont envoyés à la Curie, promouvoir la canonisation de S. Stanislas; Mon. Pol. Hist., t. III, p. 132<sup>b</sup> (Rocznik Krasin'skich); J. Długosz, Hist. Pol., Lib. vii, ad 1250 (éd. A. Przeździecki, t. II = Opera, t. XI) Cracovie, 1873, p. 321. Le sous-prieur de 1249-50 est-il le lecteur de 1268-1283? C'est possible, mais l'homonymie seule est un argument trop faible pour conclure à l'identité. — Le 6.VII.1280, à Nowy Sącz, Cunégonde, veuve de Boleslas le Pudique, prince de Cracovie, fonde et dote le monastère des Clarisses de cette localité, en présence parmi d'autres de fr. Bogusław, lecteur des Frères Prêcheurs; Kod. diplom. małopolski, t. II, p. 145-147, n° 487.

dacteur du chapitre 49) et prouve son identité avec le rédacteur des chapitres précédents. Au chapitre 41 il reparait — pour la dernière fois — avec son titre de lecteur, sans doute émérite. Les chapitres 26 27 34 35 40 41, où Bogusław est témoin-auditeur, rentrent sans peine dans le cadre chronologique formé par ceux où il est témoin oculaire. Le rédacteur des chapitres 31 et 36 n'est pas nommé dans le texte de Stanislas. Le premier, daté de 1270, ne soulève aucun problème. Si, par hasard, la date de l'enregistrement était notablement postérieure à celle de l'événement, comme c'est le cas pour le chapitre 33, la valeur d'ensemble de notre tableau ne serait pas touchée. La date du chapitre 36 paraît ambiguë, au moins à première vue. Żegota, clerc séculier de noble famille, en prière au tombeau du saint, sentit un parfum merveilleux, qui l'émut au point qu'il entra dans l'Ordre. Il y vécut par la suite (*postmodum*) une vie édifiante (*laudabiliter uixit*) et raconta le « miracle » sous la foi du serment, on ne dit pas à qui. Le parfait *uixit* ne veut pas dire nécessairement que le héros de l'histoire était mort. Il peut signifier tout aussi bien « il a vécu, depuis lors, jusqu'au jour présent, une vie exemplaire »<sup>7</sup>. La date 1274, qui n'est sûrement pas celle de l'événement, pourrait être celle du récit fait sous la foi du serment, et en même temps celle de l'enregistrement, qui tomberait ainsi dans la période où Bogusław tenait le registre des miracles. — Le soin avec lequel on indique mois et jours dans les chapitres 27-29 contraste avec la date vague du chapitre 26, qui porte seulement le millésime 1267. Vraisemblablement c'est déjà un miracle enregistré quelque temps après l'événement. Il serait risqué d'affirmer, il est, en tout cas, impossible de prouver, que le « bureau des miracles » fonctionnait beaucoup avant le 12.III.1268. La prudence conseille donc de classer les miracles antérieurs à cette date dans la catégorie des faits racontés de mémoire, avec toutes les chances d'erreur et de transformation qu'impliquent les défaillances de la mémoire et le travail de l'imagination.

#### § 4 - Clément (1284-1290)

L'activité de fr. Clément, lecteur, comme secrétaire du bureau des miracles, peut se résumer dans le tableau donné ci-dessous. La première colonne contient le numéro d'ordre du chapitre de Stanislas, la deuxième,

<sup>7</sup> L'éditeur, p. 879-880, en note, estime au contraire que le personnage était mort.

le millésime du procès-verbal. On a placé dans la troisième colonne la date de quelques miracles enregistrés longtemps après l'événement. Dans ces cas les dates de la deuxième colonne sont conjecturales, et nous aurons à les justifier. Fr. Clément est nommé partout, sauf au chapitre 33. Il fut témoin oculaire de deux miracles: chapitres 44 et 45 § 1. La continuité des dates garantit celle de la carrière.

42	1284.VI.5	1271
33	1285-88	
43	1289	
44*	1289.VIII.5	
45 § 1*	1289.VIII.15	
45 § 2	1289	

46	1289.VIII.22	1263 1264 1265
47	1289.VIII.20	
48	1290.IX.30	
22	1289-1290	
23	1289-1290	
24	1289-1290	

Les dates des chapitres 22 et 33, dans Stanislas, sont, ou veulent être, celles des faits racontés. Si elles sont exactes, les récits faits devant les auditeurs officiels sont notablement postérieurs aux événements.

Au chapitre 33 Sułko (ou Sulek), castellan de Cracovie, raconte comment sa fille fut guérie après qu'il eut fait un vœu en l'honneur de S. Hyacinthe. Or Sulek fut castellan de 1285 à 1288, et en 1271, date du miracle, le castellan s'appelait Warsz<sup>8</sup>. Que la date assignée aux faits par Stanislas soit vraie ou fausse, celle du procès-verbal ne fait pas de doute. Il remonte aux années 1285-88, et appartient à la période où Clément, lecteur, tenait le registre des miracles. Le secrétaire a donné au narrateur le titre auquel celui-ci avait droit quand il faisait son récit, mais qu'il ne portait pas encore quand le miracle eut lieu, si vraiment celui-ci est antérieur à l'année 1285.

Żegota, successeur de Sulek dans la dignité de castellan (1289-1292), est un des témoins qui écoutent, aux côtés de fr. Clément, la narration du miracle rapporté au chapitre 47, daté du 20.VIII.1289. Żegota, qui n'était pas encore castellan en 1288, l'était sûrement en 1289. Or ce haut et puissant seigneur, témoin-auditeur au chapitre 47, est, au chapitre 22, témoin-narrateur d'une guérison miraculeuse, dont son épouse bénéficia en 1263, à une époque où le castellan de Cracovie s'appelait Adam, où le « bureau des miracles » ne fonctionnait pas encore,

<sup>8</sup> Pour les castellans de Cracovie, en plus des sources citées par Œwikliński dans ses notes, voir Kod. dyplom. małopolski, t. II, Cracovie 1886 (ed. F. Piekosiński), p. 334, index s.v. Kraków, castellani.



et où Clément, son secrétaire, nommé au chapitre 22, était sans doute encore étudiant! Manifestement, le procès-verbal du chapitre 22 appartient aux années 1289-90 environ, époque où Clément tenait le registre.

Or fr. Clément reparait comme secrétaire dans les chapitres 23 et 24; après ce que nous venons de dire, on n'hésitera pas à descendre l'enregistrement du groupe 22-24 aux années 1289-1290.

La date 1289-1290 environ, assignée aux procès-verbaux des chapitres 23 et 24, permet d'identifier un personnage important, qui est associé dans les deux cas au prieur (Étienne) et au lecteur Clément, comme auditeur officiel, ou au moins officieux: Pierre de Cracovie, accompagné de son fils André les deux fois. Au chapitre 24 il est appelé gentilhomme (*miles*) mais au chapitre 23 il est *avoué* de la ville (*advocatus*, wójt). En 1264 et 1265 le nom de ce fonctionnaire est inconnu<sup>9</sup>. Mais en 1293 il s'appelait Pierre, et il est permis désormais, sur la foi de nos procès-verbaux, d'affirmer qu'il était déjà en charge en 1290. Du même coup, nous pouvons rétablir dans les chapitres 22-24 le nom du prieur, omis par Stanislas, ce qui permet de dresser une liste des prieurs du couvent, sous lesquels Bogusław et Clément mirent par écrit le plus grand nombre des miracles contenus dans le registre.

#### § 5 - Prieurs et lecteurs du couvent de Cracovie

Voici la liste chronologique des prieurs et des lecteurs du couvent de Cracovie, nommés ou mentionnés sans nom dans les procès-verbaux des miracles enregistrés de 1267 à 1352. Dans la liste des prieurs on a inséré en italiques le nom des prieurs Jean et Przybysław, connus par des chartes, qui ne figurent pas dans le recueil. On remarquera que les procès-verbaux ne mentionnent aucun prieur pour les années 1285-1288, laissant libre la place pour deux priorats de deux années. Toutefois, comme Étienne, en 1284, est attesté par un seul texte, il sera bon de compter avec la possibilité d'un lapsus. La datation 1289-1290 c. des procès-verbaux 22-24, justifiée plus haut, permet de rétablir dans ces chapitres le nom du prieur, qui manque, tout comme l'éditeur a fait, avec raison, pour le chapitre 43.

<sup>9</sup> F. Piekosiński (Kod. dypl. miasta Krakowa, 1257-1506, t. I, Cracovie, 1879, p. xliii) dans la liste des avoués (*advocati*) de Cracovie, énumère *Petrus*, sous l'année 1293, et se demande s'il ne faut pas l'identifier avec *Petrus Gwis*, qui est attesté de 1300 à 1310. Notre texte, qui permet de l'identifier avec le personnage nommé par le lecteur Stanislas en 1289-90, ferait plutôt croire qu'il s'agit d'un prédécesseur homonyme.

## PRIEURS

Jean Zaric, 1267-1268.  
 Cap. 26-28.  
 Cf. cap. 29 30 32.  
 Benoît, 1272-1281.  
 Cap. 34 35 37 39.  
 Sans le nom, cap. 38.  
 Jérôme, 1282-1283.  
 Cap. 40 41.  
 Étienne, 1284.  
 Cap. 42.  
 Jean, 1286.  
*Kod. dypl. katedr. Krak., t. I, p. 118,*  
*n. 86.*  
*Przybysław, 1288.*  
*Kod. dypl. malopolski, t. II, p. 170, n. 510.*  
 Étienne, 1289.  
 Cap. 44.  
 sans le nom, cap. 22-24 et 43.

## LECTEURS

Bogusław I, 1267-1283.  
 Cap. 26-30 32 34 35 37-41.  
 Étienne, 1282.  
 Cap. 40.  
 Clément, 1284-1290.  
 Cap. 42-48 22-24.  
 Bogusław II, 1290.  
 Cap. 49.  
 Matthias, 1329.  
 Cap. 50.  
 Frédéric, 1331.  
 Cap. 51.  
 Stanislas, 1352.  
 Cap. 52.

§ 6 - *Miracles d'Hyacinthe vivant*

Si les dates des chapitres 22-24 sont transmises correctement les vingt-deux miracles antérieurs à 1268 ont été racontés de mémoire — et oralement, sauf le chapitre 9 — parfois longtemps après l'événement. L'historien qui les utilise doit donc le faire avec une certaine prudence, comptant avec les trahisons de la mémoire et les embûches de l'imagination. Mais, pour la même raison, il ne refusera pas tout crédit à un récit parce qu'on y relève des inexactitudes de détail, des confusions de noms et de dates. D'autre part, les dates des chapitres 6-9, qui s'écartent sûrement et notablement de la vérité, ne sont pas imputables aux témoins, mais, vraisemblablement, au lecteur Stanislas. Pour le biographe moderne de S. Hyacinthe seuls les miracles opérés de son vivant ont quelque intérêt. Au point de vue de la crédibilité ils appartiennent naturellement à la catégorie des récits antérieurs à l'ouverture du registre officiel. Mais il est normal de supposer, et on peut admettre jusqu'à preuve du contraire, que les promoteurs de la canonisation ne tardèrent pas à recueillir ces témoignages précieux, une fois qu'ils eurent conçu leur dessein. Ces miracles anciens, pourvu qu'ils fussent dûment attestés, pouvaient servir la cause tout aussi bien que ceux plus récents. On peut donc croire que fr. Bogusław, premier secrétaire de la commission in-

stituée à cette fin, eut pour premier souci d'interroger les témoins de la vie d'Hyacinthe, avant tout les religieux du couvent qui l'avaient connu: Godin, Pierre, Benoît, Clément, et surtout son compagnon habituel depuis 1229, fr. Florian. Seul le miracle du chapitre 6 n'eut pas comme témoin un religieux dominicain. Voici un tableau synoptique, résumant la part de chacun des Frères nommés dans les récits de miracles accomplis par Hyacinthe vivant.

9	1229	1222	Florian	Godin	Benoît
10	1238.VII.20		Florian	—	—
11	1240		Florian	—	Clément
6	1241.IX.27?	1221.IX.27	—	—	—
7	1242.VI.16?	1222.V.30	Florian	—	—
8	1242.IX.30?	1222.IX.30	Florian	Godin	—
12	1244		Florian	—	—
13	1257.VII.25		—	—	Clément
5	—		Florian	Godin	—

Les dates de la troisième colonne sont celles, manifestement fausses, du lecteur Stanislas. Celle de 1229, proposée pour le chapitre 9, sera justifiée plus loin (chap. IV § 15). Les chapitres 5-8 supposent Hyacinthe établi à Cracovie, comme les chapitres 10-12, dont les dates ne sont pas suspectes. A moins d'admettre que Stanislas a inventé de toutes pièces celles des chapitres 6-8 il faudra supposer qu'il « corrigea » sa source, peut-être en substituant mentalement un x à un l (mccxxi pour mccxli etc.). Nous verrons qu'il procéda de même à l'endroit d'un document authentique, dans le millésime duquel il supprima un x (chap. III § 12). Or le chapitre 6 semble bien être antérieur à mars-avril 1242. C'est le seul qui ne mentionne aucun dominicain parmi les témoins. Les trois qu'on nomme (ou deux, ou un d'entre eux) vécurent donc jusqu'à l'époque où fut constitué le « bureau des miracles » et ils racontèrent (ou il raconta) le fait à fr. Bogusław, lecteur. Celui-ci, naturellement, les nomma avec le titre qu'ils portaient à l'époque de leur témoignage. Et... voyez la coïncidence; l'éditeur, qui n'a pu trouver aucun d'eux du vivant de S. Hyacinthe, en découvrit deux à l'époque où Bogusław écrivait: Żegota, échanson de Cracovie en 1271 et Philippe, chanoine de Cracovie en 1279. Le troisième témoin, Prandota, *doyen* du chapitre, est totalement inconnu. Mais le bienheureux Jean Prandota, évêque de Cracovie (1242-1266), fut archidiacre de la cathé-

drale avant son élection, qui eut lieu entre le 15 mars et le 25 avril 1242. Est-il téméraire d'admettre un *lapsus memoriae* — *decanus* pour *archidiaconus* — dans un récit fait une trentaine d'années après l'événement? Au surplus la chronologie précise des chapitres 5-8 n'a pas une importance extrême. Celle des chapitres 1-4 en a davantage. Malheureusement, elle prête le flanc aux critiques les plus graves. Avant d'aborder ce problème délicat, il est indispensable de rappeler, et en partie, de fixer, la chronologie de quelques fondations dominicaines.

## II — FONDATIONS

### § 7 — Cracovie (1222.XI.1-1223.III.25)

La fondation d'un couvent ne se fait pas *in instanti*. Des mois, des années, peuvent s'écouler entre la décision de fonder et l'installation de la communauté dans sa demeure définitive. On aura garde d'oublier cette vérité de sens commun en lisant les chroniques ou Annales polonaises qui rapportent l'envoi des premiers dominicains en Pologne et leur établissement à Cracovie sous les années 1221, 1222 ou 1223. Ce flottement s'explique en partie par des erreurs de copie dans les textes, en partie par le fait que les premiers frères Prêcheurs furent envoyés en Pologne par S. Dominique — donc en été 1221 au plus tard — qu'ils arrivèrent à Cracovie, avec un retard notable, le 31 octobre 1222, et qu'ils prirent possession de leur couvent Sainte-Trinité le 25 mars 1223<sup>10</sup>.

Le quatrième catalogue des évêques de Cracovie, et les Annales dites des Krasinski racontent en des termes presque identiques que fr. Jacko d'Opole et fr. Henri de Moravie, prédicateurs distingués, envoyés par frère Dominique, arrivèrent à Cracovie en 1222, que l'évêque Yves Odrowąż (1218-1229) leur céda l'église Sainte-Trinité, et qu'en attendant la construction d'un couvent il hébergea les deux religieux dans son palais épiscopal. Le même renseignement se trouvait, avec quelques précisions en plus, dans une source — probablement une chronique — perdue, employée par Jean Długosz.

Voici ces trois textes, dont l'importance pour l'histoire des frères Prêcheurs en Pologne est capitale:

<sup>10</sup> Z. Kozłowska, Założenie klasztoru oo. Dominikanów w Krakowie *dans* Rocznik krakowski 20 (1926) 1-19. J. Woroniecki, Ś. Jacek Odrowąż, Katowice, 1947, en ce qui concerne les problèmes qui nous occupent ici, adopte les conclusions de M.me Kozłowska.

## I

Huius (Iuonis) tempore, uidelicet anno domini M.CC.XXII, frater Iaczko de Opol et frater Henricus Morauus eximii predicatorum Cracouiam ueniunt per fratrem Dominicum missi, quos idem Iuo cum magna reuerentia et gaudio suscipiens in curia sua episcopali collegit, tandemque eis ecclesiam Sancte Trinitatis ligneam et ordini eorum dedit...

Monumenta Poloniae Historica, t. III, Lwów, 1878, p. 356.

## II

Anno Domini 1222 Trinitatis sancte ecclesia lignea parua in Cracouia predicatoribus monachis per Ywonem episcopum Cracouiensem datur. Et hoc propter aduentum fratris Iaczkonis de Oppole et fratris Henrici de Morauia, quos in curia sua episcopali in monte hospicio suscepit, usque claustrum construxit.

Anno Domini 1224 Ywo ecclesiam sancte Trinitatis ligneam consecrauit monachis fabricatam.

Mon. Pol. Hist., t. III, p. 132.

## III

Ywo autem Cracouiensis episcopus in regnum Poloniae et in diocesim Cracouiensem deueniens et fratres <ordinis> Predicatorum *secum adductos* in magno cultu et reuerentia habens, aliquanto tempore in curia sua episcopali ipsos in edicula ad hoc specialiter edificata continuit, a festo uidelicet Omnium sanctorum usque ad festum Annunciacionis sancte Marie.

¶ In die uero Annunciacionis sancte Marie, anno Domini millesimo ducentesimo uicesimo tercio <apud> ecclesiam ligneam Sancte Trinitatis, que erat totius urbis Cracouiensis parrochia (transferens parrochiam in alium locum Sancte Marie) illos collocauit, et illis locum amplissimum tam pro parrochia quam pro cenobio et officinis eius contulit, edificauitque monasterium. Primusque loci illius prior fuit Iacinctus, alias Iaczko, canonicus Cracouiensis prefatus, qui et ipse de nobili stirpe familie Odrowansch ortus, ordinem et habitum fratrum Predicatorum de manibus beati Dominici corporeis Rome susceperat et in ordine predicto uitam monasticam et religiosam ducens, stupendis miraculis tam in uita quam in morte [moribus] claruit.

Anno Domini millesimo ducentesimo uicesimo quarto prefatus Ywo episcopus Cracouiensis ecclesiam Sancte Trinitatis (f. 338) in die sancti Gregorii pape, sub presencia Gregorii de Crescencia cardinalis, Apostolice sedis in regno Poloniae legati, consecrat. Vbi notarius cardinalis Iacobus, et natione

Romanus, habitum Predicatorum de manibus Iaczkonis accepit, omni familia cardinalis illacrimante <sup>11</sup>.

Dans le texte n° III on a imprimé en caractères plus petits les passages contenant des renseignements empruntés au lecteur Stanislas. Nous n'en tiendrons pas compte dans ce chapitre, où il s'agit de présenter, de grouper et d'exploiter les témoignages sûrement indépendants du biographe de S. Hyacinthe.

Dans le texte n° I il est dit que fr. Jacko d'Opole et fr. Henri de Moravie furent envoyés en Pologne par frère Dominique. Nous entendons ici l'écho d'une voix antérieure à la canonisation du patriarche des Prêcheurs (1234.VII.3). Il faudrait une raison bien grave pour refuser confiance à un témoin si vénérable. Nous pouvons donc admettre comme certain que les deux fondateurs du couvent de Cracovie tenaient leur mission de S. Dominique en personne. Ils la reçurent vraisemblablement au chapitre général de Bologne, en juin 1221. L'auteur du Rocznik małopolski (Annales de Petite-Pologne), qui fait arriver les premiers dominicains à Cracovie en 1221, a peut-être puisé à une source contenant la même affirmation que le Catalogue des évêques de Cracovie. Connaissant la date du départ il a sans doute estimé que les frères envoyés par S. Dominique avaient eu largement le temps d'arriver à Cracovie avant la fin de l'année <sup>12</sup>.

En fait ils y arrivèrent sensiblement plus tard, en 1222. Sur le millésime nos trois textes sont d'accord. Jean Długosz laisse entendre qu'ils arrivèrent juste pour la Toussaint, probablement la veille au soir. Il n'y a pas lieu de récuser son témoignage. La durée exceptionnelle du voyage s'explique parce que les voyageurs s'arrêtèrent à Friesach, en Carinthie, pour y fonder un couvent. Cette tradition, recueillie par le lecteur Stanislas, s'accorde d'une façon inattendue avec celle que suivent le Catalogue des évêques de Cracovie et le *Liber Beneficiorum* de Jean Długosz. Et l'accord est d'autant plus remarquable qu'il est moins apparent. Partis de Bologne en été ou en automne 1221 les premiers dominicains sont arrivés à Cracovie en automne 1222.

<sup>11</sup> Ioannes Długosz, Liber Beneficiorum dioecesis Cracoviensis, manuscrit original, Archives capitulaires de Cracovie, t. VIII, fol. 337-338. J'ai suppléé trois mots entre < >. Les mots entre ƒ ƒ sont ajoutés en marge. Un mot entre [ ] est à supprimer. Sur le manuscrit et l'édition voir AFP t. 21, p. 5.

<sup>12</sup> Mon. Pol. Hist., t. III, p. 164. Sanctus Dominicus migravit ad dominum et eodem anno fratres Predicatores uenerunt Cracouiam.

L'évêque, Yves Odrowąż, fit bon accueil aux nouveaux venus et leur céda sans retard une église de sa ville épiscopale, auprès de laquelle ils pourraient établir leur couvent. C'est le procédé de fondation mis en œuvre à Toulouse, à Rome, à Bologne, à Florence, ailleurs encore. Il s'agissait le plus souvent d'une église plus ou moins désertée, ou mal située. A Cracovie, l'église que l'évêque destinait aux frères Prêcheurs, dédiée à la Sainte Trinité, était petite, en bois, ruinée et délabrée au point qu'il fallut la reconstruire et reconsacrer. C'était une église paroissiale, mais l'évêque en sépara la charge d'âmes et transféra la paroisse dans l'église Notre-Dame. L'habitation annexe à l'église de la Trinité, si elle existait, n'était pas adaptée aux besoins d'une communauté. Il fallut bâtir. Cela prit du temps. Pas beaucoup d'ailleurs, moins de cinq mois; d'où l'on peut conclure que l'édifice était en bois, et fort modeste. Les Prêcheurs s'y installèrent le 25.III.1223. La cession de l'église faite par l'évêque en 1222 n'en constitue pas moins l'acte légal de la fondation du couvent, et la plupart des chroniques polonaises donnent cette date comme celle de l'établissement des frères Prêcheurs à Cracovie: Annales du chapitre cathédral de Cracovie, Annales de Traska, Annales de Sainte-Croix, Annales de Sędziwoj<sup>13</sup>. Dans les Annales de Cracovie<sup>14</sup>, étroitement apparentées à celles de Traska, la date 1223 semble être un *lapsus* du compilateur ou d'un copiste.

Durant la restauration de l'église et la construction du couvent les Frères logeaient au palais épiscopal. Długosz précise que le séjour dura depuis la Toussaint (1222) jusqu'à l'Annonciation (1223). Il n'y a pas la moindre raison de mettre en doute la valeur de ces affirmations, qui se trouvent dans un contexte puisé à bonne source.

La restauration de l'église ayant rendu nécessaire une nouvelle consécration l'évêque Yves y procéda, en 1224, selon les Annales Krasinski, le 12 mars 1224 d'après Długosz. Le millésime est faux. En effet le cardinal Grégoire Crescenzo, diacre de Saint-Théodore, légat apostolique, qui assista à la cérémonie, était en Pologne en 1223 et se trouvait de nouveau à la Curie au début de l'année suivante. Le 21 jan-

<sup>13</sup> Mon. Pol. Hist., t. II, p. 802 (Rocznik kapitulny); p. 837<sup>a</sup> (Rocznik Traski); t. III, p. 71 (Rocznik świętokrzyski); t. II, p. 876 (Rocznik Sędziwoja).

<sup>14</sup> Mon. Pol. Hist., t. II, p. 837<sup>b</sup>. La date 1223 se trouve aussi dans le Rocznik miechowski; *ibid.*, t. II, p. 882.

<sup>15</sup> Mon. Pol. Hist., t. II, p. 802 876; t. III, p. 164 (Rocznik malopolski). — Dans la bulle de canonisation de S. Guillaume de Roskilde (Latran, 1224.I.21) Honorius III fait état des renseignements fournis « per dilectum nostrum G(regorium) Sancti

vier 1224 il apposa sa signature à une bulle d'Honorius III <sup>15</sup>. D'autre part en 1223 le 12 mars tomba un dimanche, jour préféré, sinon obligatoire, pour la consécration des églises. Enfin, dans les Annales capitulaires de Cracovie, très exactes, on lit, sous l'année 1223: *Dedicatio Sanctae Trinitatis* <sup>16</sup>. La première église conventuelle des dominicains de Cracovie a donc été consacrée le dimanche 12 mars 1223, fête de S. Grégoire le Grand, en présence du cardinal-légat Grégoire Crescenzio. Le même jour un notaire du cardinal, le Romain Jacques, prit l'habit de l'Ordre au milieu de l'émotion générale.

Nous pouvons conclure: malgré quelques menues divergences, plus apparentes que réelles, la *tradition*, en dehors du lecteur Stanislas, est *unanime* à placer en 1222-1223 la fondation du couvent des frères Prêcheurs de Cracovie.

La présence d'une communauté dominicaine, desservant l'église de la Trinité, constituait un titre de propriété suffisant tant que personne n'en faisait valoir un meilleur. Toutefois, pour assurer l'avenir, le 28.IX.1227 l'évêque Yves, d'accord avec ses chanoines, donna aux frères Prêcheurs un titre écrit. Cette donation solennelle fut établie en deux exemplaires authentiques, scellés des sceaux de l'évêque et du chapitre, et conservés jusqu'à ce jour aux archives du couvent. Bien que le texte soit imprimé depuis un siècle, il n'est pas superflu de le reproduire <sup>17</sup>.

In nomine sancte trinitatis et individue unitatis, amen. Ego Ivo, dei miseratione Cracoviensis Episcopus, notum facio tam presentibus quam futuris, quod communi consilio et pari consensu fratrum Canonicorum videlicet ecclesiae beati Wenczelai, ecclesiam sancte Trinitatis in Cracov sitam, filiis in Christo karissimis fratribus ordinis Predicatorum contuli, ut ibidem deo auxiliante in perpetuum moraturi, verbo et exemplo populo dei proficiant ad salutem. Verum quia, ut ait apostolus, ubi spiritus ibi libertas, dignum et justum et rationi visum est consentaneum, quot eos, quos in fervore spiritus sancti ad diligendum olim concepi, jam in ulnis meis genitor, uberibus lactem libertatis. Volo itaque predictam ecclesiam ipsorum regimini subjectam, ab omni sollicitudine cure parochialis esse immunem, nisi eisdem fratribus infirmos, propter opus misericordie, cui insistent, aliquando placuerit visitare.

---

Theodori diaconum cardinalem, qui legationis officium in partibus illis exercuit »; Bullarium Romanum, t. III, Turin 1858, p. 400.

<sup>16</sup> Mon. Pol. Hist., t. II, p. 802.

<sup>17</sup> Codex diplomaticus Poloniae, edd. L. Ryszczewski et A. Muczkowski, t. I, Varsovie 1847, n° xviii p. 30-31.



Sepulturam vero, que ammodo undecumque ibidem contigerit, et aliae oblationes privilegio securitatis coronavi, addens, ut nullus ibi de meis subjectis aliquomodo habeat respectum, ut aliquam aliquando expetat portionem. Ad hujus igitur robur libertatis perpetuandum, quod interdum tinea labentis temporis novit enervare, supradictam voluntatem, sigillis meo et capituli beati Wenczelai communivi, et seculorum seculis observandam transmisi.

Datum anno ab incarnatione domini millesimo CC<sup>o</sup>XX<sup>o</sup>VII<sup>o</sup>, quarto kalendas Octobris, in die sancti Wenczelai, Epacta XII, concurrente IIII, luna XIII, pontificatus mei anno decimo.

La date MCCXXVII embarrassa Jean Długosz et le lecteur Stanislas. L'historien du xv<sup>e</sup> siècle se contenta d'exprimer son étonnement, sans prendre position<sup>18</sup>. Le lecteur dominicain, sachant le couvent antérieur à 1223, crut devoir corriger le millésime en supprimant un x. D'où la date MCCXVII, qui est à la base de son système chronologique.

#### § 8 - *Saint-Sixte de Rome* (1221.II.24)

Le 17.XII.1219 Honorius III mande aux Frères et *aux Sœurs* de Prouille, Fanjeaux et Limoux, d'obéir à fr. Dominique, s'il les appelait à Rome pour peupler le monastère Saint-Sixte, église qu'il vient de lui céder<sup>19</sup>. C'est la première mention du projet, effectivement réalisé par la suite, de transformer en monastère de Sœurs la première demeure des Frères à Rome. Le 15.IV.1221 c'était chose faite. Ce jour-là, en présence d'Étienne de Fossanova, cardinal-prêtre des Douze Apôtres, maître Cencio Rampazoli renonça au remboursement d'une somme d'argent prêtée à dame Eugénie, ex-abbesse de Santa Maria in Tempulo, en faveur des monastères de Saint-Sixte et de Santa Maria in Tempulo, représentés par fr. Dominique, prieur de Saint-Sixte<sup>20</sup>. La dite abbessse et *toutes* ses moniales, venaient de passer dans la nouvelle communauté

<sup>18</sup> In aliquibus autem scripturis reperi quod Ywo Cracouiensis episcopus monasterium Sancte Trinitatis ordinis Predicatorum in Cracouia anno Domini millesimo ducentesimo uicesimo septimo, quarto kalendas octobris in die sancti Wenczelai martyris epacta duodecima concurrente quarto, pontificatus sui anno decimo, fundauerit et instituerit; Lib. Benef., ms., t. III, f. 338; ed. A. Przeździecki, t. III, (Opera, t. IX), p. 450.

<sup>19</sup> MOPH (= Monumenta Ord. FF. Praed. Hist.) XV, p. 124 n<sup>o</sup> civ (Potthast 6184). La cession eut lieu le 4.XII.1219; *ibid.*, p. 120 n<sup>o</sup> c.

<sup>20</sup> AFP 20 (1950) 328-329. - Dans le texte au lieu de *scri(n)arium* lire partout *scri(n)arium*.

de Saint-Sixte. Pour ce motif, le 25.IV.1221, Honorius III assigna à ce dernier monastère tous les biens de l'église ruinée Santa Maria in Tempulo<sup>21</sup>. Par voie de conséquence les titres de propriété furent remis à fr. Dominique.

Dans les archives de son Ordre on conserve encore le cartulaire de Santa Maria in Tempulo. Il contient une charte d'Eugénie, dernière abbesse de ce monastère, du 25.XI.1220, donnant à bail une terre du monastère<sup>22</sup>. A cette date celui-ci existait donc encore légalement; Eugénie portait son titre d'abbesse et en exerçait les fonctions. La fondation canonique de Saint-Sixte, comme monastère féminin, eut lieu entre le 25.XI.1220 et le 15.IV.1221. Si toutes les dates de notre histoire étaient aussi bien établies, que celle-là!

Sœur Cécile de Rome raconte dans ses Miracles de S. Dominique, que la dernière abbesse de Santa Maria in Tempulo abdiqua, et que toutes ses moniales, sauf une, promirent obéissance, entre les mains de S. Dominique, au cours d'une cérémonie solennelle à Saint-Sixte, le mercredi des Cendres, en présence des cardinaux Hugolin, évêque d'Ostie, (l'ami de S. Dominique), Nicolas, évêque de Tusculum, Étienne de Fossanova, prêtre des Douze Apôtres<sup>23</sup>. Ce disant, elle se montre merveilleusement informée. Le mercredi des Cendres 1221 tombe le 24 février; le 3 mars suivant, Hugolin et Nicolas signent une bulle d'Honorius III<sup>24</sup>! Étienne, nous l'avons vu, s'intéressait à la

<sup>21</sup> MOPH XV, p. 157 n° cxxxvii (Potthast 6631).

<sup>22</sup> Th. Mamachi, Annales O.P., t. I, Rome, 1756, Append. Mon., p. 64 n° xlv. — Ch. H. Scheeben (Der heilige Dominikus, Freiburg im Br., 1927, p. 293) le premier tira de ce document la conclusion inévitable. Par malheur, au lieu de citer Mamachi, il renvoya son lecteur à une publication future... et qui demeura telle.

<sup>23</sup> Miracula, cap. 2; ed. A. Walz, Miscellanea Pio Paschini, t. I, Rome 1948, p. 307-309. Dans la note 4 de la p. 307 l'éditeur nie la présence de Hugolin, parce qu'au chapitre 14 (p. 323, lin. 10) il est seulement question de deux cardinaux. Mais là il s'agit d'un *autre* événement, qui eut lieu quatre jours plus tard. Pour la présence de Hugolin à Rome, voir n. suivante.

<sup>24</sup> Potthast 6576 et p. 678. Peu après le 14.III.1221 Hugolin partit pour sa légation dans l'Italie du Nord; Potthast 6589. P. Mandonnet - M. H. Vicaire, Saint Dominique, t. I, Paris 1937, p. 65 n. 85 écrit: « Il est très remarquable que sœur Cécile, à Bologne, plus de soixante ans après les événements, ait désigné sans faire aucune erreur, trois cardinaux qui se trouvaient précisément à Rome... » et, ajouterons-nous, dont l'un était sur le point de quitter la ville — N.B. Du 11.VI.1219 au 10.X.1220 la Curie se trouvait hors de Rome (Rieti, Viterbe, Orvieto); Potthast 6081-6373. Argument de plus, s'il en fallait, pour ne pas placer en février 1220 la cérémonie du mercredi des Cendres et le miracle de Saint-Sixte.

nouvelle fondation au point de servir de témoin dans un acte beaucoup moins grave que celui du 24 février. Malgré ses exagérations et ses erreurs de détail, le récit de Sœur Cécile mérite confiance quant au fait principal: la cérémonie du 24 février; et il n'y a aucun motif de la lui refuser quand elle place, avec une haute vraisemblance d'ailleurs, à la même date, la guérison miraculeuse d'un neveu du cardinal Étienne par S. Dominique. Jourdain de Saxe, informé par un témoin oculaire, fr. Tancrede, localise l'événement à Saint-Sixte, sans préciser la date. Thierry d'Apolda incorpora le récit de Sœur Cécile à sa grande Vie de S. Dominique, dans un contexte où la date 1218 s'impose toute seule, et Galvano Fiamma tira la conclusion. Pendant quatre siècles la « tradition » répéta l'erreur. Le P. Jacques Échard reconnut et démontra l'impossibilité de la date, et opta pour l'année 1220<sup>25</sup>. La chartre de l'abbesse Eugénie nous oblige à descendre jusqu'en 1221, renversant du même coup la théorie élaborée par Z. Kozłowska, pour sauver une assertion du lecteur Stanislas<sup>26</sup>. Celui-ci, on le sait, fait assister au miracle de Saint-Sixte l'évêque de Cracovie, Yves Odrowąż. Ce prétendu voyage n'est attesté nulle part ailleurs, mais en 1220 rien n'empêche de le *supposer*. M.me Kozłowska indique même un motif, assez faible il est vrai, qui aurait pu amener Yves à la Curie romaine. Le 4.XI.1219, par une bulle datée de Viterbe, Honorius III l'avait transféré sur le siège métropolitain de Gniezno. L'évêque de Cracovie supplia instamment le pape d'annuler cet acte et par une nouvelle bulle, donnée à Viterbe le 13.V.1220 Honorius consentit<sup>27</sup>. S'il était venu à Viterbe pour obtenir ce dernier indult, l'évêque aurait pu faire une échappée à Rome, et assister au miracle. Si fragile que fût cette hypothèse, elle donnait un motif au voyage. En hiver 1220-21 on n'en trouve aucun, et, le jour de Noël 1220, Yves est à Cracovie<sup>28</sup>. Stanislas n'est

<sup>25</sup> MOPH XVI, p. 72 § 100 (Jourdain); t. II, p. 17 § 24 (Galvano). Jourdain écrit: « vix semivivum vel forte iam indubitanter exanimem... ». La tournure embarrassée laisse voir que son garant, fr. Tancrede, contrairement à Sœur Cécile, n'osait pas affirmer que le jeune homme était mort.

<sup>26</sup> Rocznik Krakowski, 20 (1926) 11-12. — Obligé de réfuter la thèse de M.me Kozłowska en ce qui regarde le voyage d'Yves en Italie en 1220, je tiens à reconnaître le mérite et la solidité de son étude pour tout le reste. Je m'en suis servi, bien mieux, je l'ai suivie fidèlement, pour raconter la fondation du couvent de Cracovie; plus haut, p. 14-19.

<sup>27</sup> A. Theiner, Vetera Monumenta Poloniae et Lithuaniae..., t. I, Rome 1860, p. 10, n° xx; p. 11, n° xxii.

<sup>28</sup> Kod. diplom. małopolski, t. II, p. 27 n° 385.

pas une autorité qui nous oblige à croire que l'évêque s'est ensuite précipité à Rome, en plein hiver, pour aller assister à l'inauguration d'un monastère de moniales dominicaines.

### § 9 – Székesfehérvár (1221) et Friesach (1219-1221)

Peu après 1259 fr. Suipert, prieur de Sáros-Patak en Hongrie, composa la petite relation qui remplit les chapitres I-V de l'*Appendix* aux *Vitae Fratrum* de Gérard de Frachet. Bien informé, écrivant sur les lieux, peu après les événements, il raconte surtout la geste missionnaire des dominicains hongrois. Il raconte aussi, ou plutôt rappelle succinctement, par manière de Préambule ou Prologue, l'arrivée en Hongrie des premiers dominicains: fr. Paul, ex-professeur de droit à Bologne, et ses quatre compagnons. Partis de Bologne (après le chapitre général de 1221) ils passent par Győr et Veszprim et s'arrêtent à Székesfehérvár (*Alba regalis*). Ici le Prologue se termine. Brusquement l'auteur aborde son sujet propre: « ... venerunt Albam. Tandem, numero fratrum crescente... »<sup>29</sup>. Le lecteur doit suppléer ce qui s'est passé entre les deux moments: les Frères se sont établis à Székesfehérvár, y ont fondé le premier couvent de la province de Hongrie, ont recruté des novices, et quand ils furent assez nombreux ils essaimèrent en Hongrie et se répandirent dans les pays voisins, hérétiques, schismatiques et infidèles. La préséance du prieur de Székesfehérvár sur tous les autres de la province confirme le récit de fr. Suipert. Son intention de raconter les origines de la province et de son premier couvent est tellement évidente qu'il faudrait des raisons exceptionnellement solides pour admettre qu'il y eut des dominicains, et mieux encore un couvent et un prieur dominicains, en Hongrie avant 1221. On l'a prétendu pourtant, en se fondant sur l'*Historia Ordinis Praedicatorum in Dania*<sup>30</sup>. Quel que soit l'intérêt et la valeur de cette pièce, elle ne doit pas être mise sur un pied d'égalité avec le récit de fr. Suipert. Celui-ci est un témoignage direct et original. L'*Historia* est une compilation dont la date

<sup>29</sup> MOPH, t. I, p. 305. N. Pfeiffer (Die ungarische Dominikanerordensprovinz von ihrer Gründung 1221 bis zur Tatarenverwüstung 1241-1242, Zurich 1913, p. 25-26) a fort bien interprété ce récit. Ch. H. Scheeben (Der heilige Dominikus, p. 358-359) lui fait violence.

<sup>30</sup> Scheeben (Der heilige Dominikus, p. 358-359) a soutenu cette thèse, seul, à ma connaissance; v. l'appréciation de Béla Ivanyi, Mélanges Mandonnet, t. II (Bibliothèque thomiste 14), Paris 1930, p. 440.

précise demeure inconnue, autant que ses sources. Même si celles-ci furent de première qualité, il faut compter avec des erreurs possibles du compilateur inconnu. Quand donc le Danois contredit le Hongrois, surtout en ce qui regarde la Hongrie, le témoignage de ce dernier prévaut. Ceci dit, voici le passage de l'*Historia* qui nous intéresse:

Anno Domini MCCXVI confirmatus est ordo Praedicatorum de Tolosa. In Hispaniam, Franciam, Lombardiam mittuntur fratres, sed quomodo in Daciam venerunt, est dicendum.

Anno Domini MCCXIX, in festo Assumptionis beatae Virginis, assumpti sunt Bononiae ad ordinem duo clerici, frater Simon de Suecia et frater Nicolaus Lundensis de Dacia. Hos primitus misit beatus Dominicus in Sueciam in Situniam [Siktuniam] civitatem ad petitionem et instantiam domini Gaufredi.

. . . . .

Eodem anno [1220], in festo Paschae, frater Salomon, natus Arhusiae in Jutia, intravit ordinem Veronae in Lombardia. Hic primum constituit *ire in Ungariam cum fratre Paulo; hic prior erat cuiusdam domus illius regni*. Sed cum venissent in Frisacum in Theuthonia, invenerunt fratres illius domus solatio sacerdotis destitutos. Tunc enim inter eos prior et sacerdos erat, quem satanas expetens cribravit ad saeculum extrahendo. Unde prior Paulus fratribus compatiens reliquit eis pro priore et sacerdote fratrem Salomonem. Ipse autem in Ungariam est profectus.

Anno autem Domini 1221 celebratur secundum concilium generale Bononiae a beato Dominico. Huic concilio interfuit dictus Salomon et de eodem misit eum beatus Dominicus ad Waldemarum regem Daciae et Andream archiepiscopum Lundensem cum litteris domini papae et suis, qui transitum faciens per Coloniam, domum recepit ibidem.

Scriptores rerum Danicarum medii aevi, edd. J. Langebek et P.F. Suhm, t. V, Hafniae, 1783, p. 500.

Les mots soulignés font difficulté. Qui est fr. Paul « prier d'une maison en Hongrie », que fr. Salomon d'Aarhus accompagna jusqu'à Friesach, en été 1220? Trois cas sont possibles. Nous les énumérons sans prétendre imposer au lecteur l'hypothèse qui a nos préférences. Quelle que soit l'opinion adoptée, les conséquences, pour la présente étude, sont identiques. Le prier hongrois peut donc être, 1<sup>o</sup> le canoniste Paul, ex-professeur à Bologne, ex-prier à Saint-Nicolas de Bologne, fondateur de la province dominicaine de Hongrie d'après fr. Sui-pert de Saros-Patak; 2<sup>o</sup> un dominicain homonyme; 3<sup>o</sup> un homonyme non dominicain, considéré comme tel, mais à tort, par le compilateur danois.

1. Si Paul, prieur d'une maison en Hongrie, est le canoniste, le narrateur danois tombe dans des erreurs tellement graves qu'on ne peut plus guère le considérer comme un témoin digne de foi. En janvier 1221 Paul, l'ancien professeur d'université, entré dans l'ordre à Bologne, y est prieur de son couvent. Le 17 avril suivant S. Dominique était encore à Rome <sup>31</sup>. Il n'a pas envoyé fr. Paul et les siens en Hongrie avant la deuxième moitié de mai, et, sûrement, il aura attendu la fin du chapitre général (1221.V.30 ss.) pour le faire. Si fr. Salomon est parti avec eux il n'a pas pu rentrer pour un chapitre général célébré par S. Dominique, qui mourut le 6.VIII.1221. — Dans l'hypothèse que nous venons d'exposer le couvent de Friesach serait antérieur à l'été 1221.

2. Si fr. Salomon accompagna en 1220 un dominicain Paul, prieur d'un couvent de son ordre en Hongrie, il faut admettre que ce personnage fut admis dans l'Ordre (où et par qui?), devint prieur d'un couvent fondé en Hongrie par lui ou un autre, vint à Bologne en 1220, retourna en Hongrie... et disparut sans laisser de trace. Fr. Suipert, qui connut les survivants de la première génération de dominicains hongrois, a oublié ce premier Paul au point d'attribuer tous ses mérites à l'homonyme, qui le suivit à distance d'un an. Ceux qui voudront « avaler » ce morceau devront convenir que le couvent de Friesach est antérieur à l'été 1220. Il suffit pour nous qu'il soit antérieur à 1221.

3. Si fr. Paul qui voulait emmener avec lui en Hongrie fr. Salomon était effectivement prieur d'une maison en Hongrie, ni lui ni la maison n'appartenaient à l'ordre dominicain. Dans ce cas on pourrait songer au prieur d'une maison de l'ordre teutonique. Dans les ordres militaires *domus* est le terme officiel pour désigner les établissements locaux; le prieur est le supérieur des frères-prêtres, chapelains ou aumôniers militaires; et l'ordre teutonique était installé dans le royaume de Hongrie, sur les confins des Cumans païens, de 1211 à 1225 <sup>32</sup>. Fr. Salomon, seul ou avec des compagnons que le compilateur a passés sous silence, aura

<sup>31</sup> MOPH XV, p. 146 n° cxxvi et p. 155 n° cxxxiv; cf. aussi AFP 20 (1950) 328-329. Dominique était vraisemblablement encore à Rome le 25.IV.1221; MOPH XV, 157 n° cxxxvii. Sur fr. Paul de Hongrie, dont l'identité avec le prieur de Saint-Nicolas de 1221 est attestée par les titres de ses ouvrages, v. entre autres Fl. Banfi, Paolo Dalmata detto Ongaro, Archivio storico per la Dalmazia 27 (1939) 42-63 et 133-150. G. M. Dénes, I Notabili di Paolo Ungaro, Roma 1944.

<sup>32</sup> B. Altaner, Die Dominikanermissionen des 13. Jahrhunderts, Habelschwerdt (Schles.) 1924, p. 142. L'ordre teutonique avait un hospice et des revenus à Friesach; P. L., t. 216, col. 945 n° clvii (1213.XII.28).

voulu s'engager dans la mission cumane, où se distingueront bientôt ses confrères hongrois.

Il est difficile aujourd'hui, pour ne pas dire impossible, de démêler le vrai du faux dans l'*Historia Ordinis Praedicatorum in Dania*<sup>33</sup>. Mais sur le point qui nous intéresse elle s'accorde tellement avec les témoignages les plus autorisés, qu'on ne peut pas rejeter en bloc son récit. Nous voulons dire l'antiquité du couvent de Friesach, qui est indubitablement le premier fondé de la province de Teutonie<sup>34</sup>. Certes, le prieur de ce couvent sans grande importance n'aurait pas conservé longtemps sa préséance, ne l'aurait, en tout cas, pas conquise, si elle n'avait pas été fondée sur une priorité historique incontestable. Ce point solidement établi nous servira pour mieux comprendre et bien apprécier le passage où fr. Stanislas, lecteur de Cracovie, fait de S. Hyacinthe le fondateur du couvent de Friesach. Nous aborderons ce sujet quand nous aurons admiré comme il faut l'audace avec laquelle Stanislas contredit, à l'occasion, les opinions et les traditions généralement reçues de son temps, vraies ou fausses qu'elles fussent.

### III — STANISLAS CONTRE LA TRADITION

#### § 10 — *Le récit de Stanislas*

Les quatre premiers chapitres du lecteur Stanislas ne dérivent pas du registre officiel des miracles. Il faut donc chercher à quelle source il en a puisé le contenu et comment il mit en œuvre ses matériaux, afin de nous former un jugement équitable et motivé sur leur valeur ou non-valeur historique. En fait, l'enquête pourra se limiter aux chapitres 2 et 3. Dans le chapitre 1 l'auteur allégorise sur le nom *Jacintus* (*Hyacinthus*), d'après les pouvoirs attribués à la pierre du même nom. Ce faisant il rebaptise son héros, dont le nom authentique *Jacko* (aujourd-

<sup>33</sup> J. Gallén, La province de Dacie de l'Ordre des frères Prêcheurs; t. I, Histoire générale jusqu'au grand schisme, Helsingfors 1946, p. 1-57, est en partie un commentaire historique de l'*Historia Ordinis Praedicatorum in Dania*. Sur un point particulier, la nomination du premier provincial de Dacie, v. notre Excursus à la fin de ce travail.

<sup>34</sup> Martène E.-Durand U., *Veterum scriptorum... collectio*, t. VI, Paris 1729, col. 351 (Albert Castellano); Quétif-Echard, *Scriptores O.P.*, t. I, Paris 1719, p. ix (Bernard Gui).

d'hui *Jacek*), est un diminutif de *Jakub*, Jacques <sup>35</sup>. On sait que l'initiative de Stanislas eut un succès aussi total que peu mérité. — Au chapitre 4 l'hagiographe, suivant les ornières d'un genre alors en pleine décadence, brosse un tableau très-conventionnel des austérités du saint <sup>36</sup>. Par contre les chapitres 2 et 3 ont des prétentions historiques. Le biographe y raconte à sa façon la jeunesse de son héros, son entrée dans l'ordre des Prêcheurs en voie de fondation, son retour en Pologne et l'établissement des frères Prêcheurs à Cracovie. Pour apprécier ce récit comme il mérite il faut le lire en entier, attentivement, avec le seul souci de le comprendre, sans prêter à l'auteur une science qu'il n'avait pas, sans le corriger à l'aide de données que nous possédons et qu'il ignorait. Voici une traduction de son texte; nous soulignons deux passages, dont le sens et l'importance semblent n'avoir attiré l'attention de personne:

#### NAISSANCE ET JEUNESSE DE S. JACKO

1. S. Hyacinthe, Polonais de noble lignée, était originaire du bourg dit en polonais Kamień, dans le territoire du royaume de Pologne. On l'appliqua aux Lettres et par la grâce de Dieu, qui avait sur lui ses desseins, il y fit des progrès plus grands que beaucoup de ses compagnons. Finalement le vénérable Père Yves, évêque de Cracovie, le fit chanoine de la cathédrale et peu après l'envoya à l'université. Il y demeura de longues années, éclairant son intelligence par l'étude de la théologie et du droit canon.

2. Ensuite il rentra de l'université à Cracovie, et comme une lumière posée sur un candélabre il rayonnait parmi les chanoines ses compagnons par les lumières de son savoir, la pureté de ses mœurs et l'honnêteté de sa vie. Aussi, quand le vénérable Père Yves, évêque de Cracovie, pour beaucoup d'affaires de son église, s'en fut à la Curie romaine auprès du pape Honorius, il prit encore avec lui S. Hyacinthe. Il y trouva, l'an de grâce 1216, le bienheureux Dominique, qui travaillait à la confirmation de son ordre, et qui ressuscita en ce temps-là le neveu d'un cardinal.

3. Alors, ayant vu ce miracle, monseigneur le susdit évêque aborda le bienheureux Dominique et demanda des frères pour la province de Pologne.

<sup>35</sup> Le 29.I.1236 à Marienwerder, Hermann Balk, Landmeister de l'Ordre teutonique, signe une charte « coram his testibus ordinis predic(a)torum... Jacobo, qui et Jazco dicitur... »; Cod. diplom. Prussiae, ed. J. Voigt, t. I, Königsberg, 1836, n° 46; cité Altaner, Die Dominikanermissionen, p. 211 n. 8.

<sup>36</sup> Pour le caractère littéraire de l'œuvre de Stanislas v. K. Dobrowolski, *Żywot sw. Jacka. Ze studjów nad polską hagiografią średnowieczną*, dans *Rocznik Kra-kowski* 20 (1926) 20-39.



Le bienheureux Dominique lui répondit aimablement: « Je le ferais si j'avais des Frères; et si vous avez des hommes agréables à Dieu qui puissent être reçus dans l'Ordre je les recevrai ». Avec grande dévotion il lui en présenta trois, à savoir, S. Hyacinthe, S. Ceslas et Hermann Allemand, qui étaient de son entourage. S. Dominique les accueillit, les revêtit de l'habit de son ordre et les garda une année *entière* auprès de lui; il les forma à l'humilité, à la chasteté et aux autres observances de son Ordre, et les admit à la profession.

COMMENT LE BX. DOMINIQUE ENVOYA EN POLOGNE S. JACKO  
ET SES COMPAGNONS

4. L'an de grâce 1217 le bienheureux Dominique, mû par l'Esprit de Dieu, et à la demande de l'évêque Yves, envoya en Pologne ses fils, à savoir, S. Hyacinthe, S. Ceslas, et le convers Hermann, après les avoir comblés de bénédictions célestes.

5. Ils vinrent en pays allemand, en la ville de Friesach. Ils y édifièrent le peuple par la parole et par l'exemple, et y fondèrent le premier couvent. Pendant *six mois* ils y reçurent dans l'Ordre une foule de prêtres et de clercs et leur enseignèrent les observances de l'Ordre, comme ils les avaient apprises de la bouche du bienheureux Dominique.

6. Ensuite, laissant à Friesach le frère Hermann, ils vinrent à Cracovie, où les chanoines, le clergé et le peuple les reçurent avec beaucoup d'honneurs. S. Hyacinthe leur présenta *les lettres* du pape et celles de l'évêque, monseigneur Yves, commandant qu'on leur cédât sans retard ni contradiction l'église paroissiale Sainte Trinité, où est maintenant le couvent des frères Prêcheurs. Et avec la grâce de Dieu clergé et peuple, tous d'un commun accord, se conformèrent à cet ordre, et à grand frais, en ce même endroit, bâtirent un couvent pour les frères Prêcheurs en l'honneur de la Sainte Trinité, l'an de grâce 1217.

Le rituel dominicain du samedi-saint veut, depuis Humbert de Romans, qu'on note sur le cierge pascal l'année du salut, et aussi l'année *a confirmatione ordinis*. Aucun dominicain ne pouvait donc ignorer celle-ci, et le chiffre 1216 au chapitre 2 est sorti de la plume de Stanislas; une erreur de copie est exclue. Les dates qui suivent, jusqu'à celle — implicite mais claire — de 1227, où il fait repartir de Kiev son héros, après un séjour de quatre ans, sont solidaires de la première. C'est une construction chronologique dont les éléments, liés entre eux, tiennent debout et tombent ensemble. — Stanislas, on peut le supposer, savait compter jusqu'à vingt, n'ignorait pas le nombre des mois d'une année et ne se faisait aucune illusion sur le temps nécessaire pour couvrir la distance respectable qui sépare Bologne de Cracovie. Ceci posé, voici

comment il se représente l'entrée d'Hyacinthe dans l'Ordre des Prêcheurs, son arrivée à Cracovie, et la fondation du couvent:

En mai 1216 *au plus tard*, Hyacinthe arrive à Rome, auprès du pape Honorius III (élu à Pérouse le 18 juillet suivant), en compagnie d'Yves, évêque de Cracovie (élu en mars ou avril 1218). Il rencontre S. Dominique, assiste au miracle de Saint-Sixte (qui eut lieu le mercredi des Cendres 1221), entre dans l'Ordre avec Ceslas et Hermann.

Ils font une année *entière* de noviciat auprès de S. Dominique (en Italie, sûrement). Le noviciat terminé, Yves (toujours en Italie!) demande qu'ils soient renvoyés en Pologne. Il leur donne une lettre ordonnant qu'on leur livre l'église de la Trinité à Cracovie.

Les trois partent, en mai 1217 *au plus tard*, s'arrêtent *six mois* à Friesach. Hermann y reste, Hyacinthe et Ceslas repartent.

Ils arrivent à Cracovie, exhibent à qui de droit la lettre d'Yves (toujours absent!) et fondent le couvent... avant la fin de l'année 1217!

Comment dégager le fil de vérité qui peut se mêler à cette trame d'erreurs manifestes? Quatre points sollicitent notre attention: 1. Le voyage de l'évêque Yves en Italie. 2. La lettre qu'il remit à S. Hyacinthe et à ses compagnons, à leur départ pour la Pologne. 3. Le rôle de ceux-ci à Friesach. 4. La personne du frère qui accompagna Hyacinthe à Cracovie. Aux trois premiers points nous consacrerons un paragraphe spécial. Le dernier peut être réglé en peu de mots. Le quatrième Catalogue des évêques de Cracovie et les Annales Krasinski, d'accord avec Stanislas, disent que les Prêcheurs envoyés par Dominique à Cracovie étaient *deux*. Stanislas dit que le compagnon d'Hyacinthe s'appelait Ceslas; la suite du récit prouve qu'il voyait en lui le bienheureux Ceslas, fondateur du couvent de Breslau. Les deux autres sources parlent de fr. Henri de Moravie, personnage obscur au point qu'on n'en trouve aucune autre mention. Qui donc aurait songé à substituer son nom au nom populaire de Ceslas, s'il avait trouvé ce dernier dans sa source? Ce sont les Annales Krasinski, c'est le Catalogue des évêques, qui ont conservé la tradition authentique. Stanislas prête aux riches, comme tant d'autres hagiographes et biographes. C'est une peccadille en comparaison de ce qu'il s'est permis en parlant du voyage d'Yves Odrowąż en Italie.

## § 11 — Yves Odrowąż en Italie (1229)

Le Catalogue des évêques de Cracovie raconte comment, après la démission du Bx. Vincent Kadłubek, les chanoines élurent à l'unanimité Yves Odrowąż<sup>37</sup>; l'auteur oublie de dire l'année, et aucun annaliste polonais n'a réparé son omission. Heureusement Yves ajoute dans ses chartes l'année de son pontificat à celle de l'ère chrétienne. On peut donc calculer approximativement la date de sa consécration: 1218, entre le 15 août et le 28 septembre. L'élection remontait au printemps de la même année; en juin son ami et correspondant, Gervais de Chichester, abbé de Prémontré, en était informé<sup>38</sup>. Stanislas ignorait — et après ce qu'on vient de dire, ce n'est pas étonnant — la chronologie des évêques de Cracovie, au point de faire commencer l'épiscopat d'Yves deux années trop tôt, si l'on se contente des chiffres *exprimés*. Mais si l'on tient compte des dates *impliquées* dans telle de ses phrases, Yves fut, pour lui, évêque de Cracovie longtemps (*multos annos*) avant 1216. Cette ignorance totale laissait le champ libre à toutes les combinaisons, et Stanislas ne se priva pas du plaisir d'en faire de très hardies.

Avant son épiscopat Yves voyagea beaucoup. Mais durant son épiscopat les sources authentiques ne mentionnent aucun voyage à l'étranger, et n'en laissent entrevoir aucun, avant 1229. Au printemps de cette année-là l'évêque de Cracovie se mit en route pour Pérouse, où résidait Grégoire IX. Il fit ensuite le *pèlerinage de Rome*, se mit en route pour rentrer en Pologne, et fut surpris par la mort, le 21 juillet, près de Modène. On l'enterra dans la cathédrale. Sept ans plus tard les dominicains Martin de Sandomierz et Vincent de Kielce ramenèrent le corps à Cracovie.

Stanislas n'ignorait pas ces faits, mais il ignorait les dates, au moins celle du voyage. Il était donc à son aise pour le faire remonter à l'année 1216... et il le fit. En effet — comment ne l'a-t-on pas remarqué depuis

<sup>37</sup> Mon. Pol. Hist., t. III, p. 356-357.

<sup>38</sup> Rocznik Krakowski, t. 20, p. 9. — Je n'ai pas pu vérifier sur quoi s'appuie M.me Kozłowska pour dater de juin 1218 la lettre xciii de Gervais de Chichester; dans l'édition elle est sans date: C.L. Hugo, *Sacrae antiquitatis Monumenta*, t. I, Étival 1725, p. 82-83: « Audivimus et laetati sumus plurimum in his quae dicta sunt nobis, videlicet quod reversi a scholis Parisiensibus, ad regimen ecclesiae Cracoviensis divina fueritis, sicut certissime credimus, vocatione assumpti... ». A la fin de la lettre Gervais parle du sous-prieur de Prémontré, Raoul, récemment défunt. Je n'ai pas le temps de chercher si ce personnage, et la date de son décès, sont connus par ailleurs.

longtemps? — pour lui, Yves était à Rome en 1216; il était encore en Italie une année plus tard, quand Hyacinthe et ses compagnons partirent pour la Pologne; il n'était pas rentré à Cracovie, quand les premiers dominicains y arrivèrent, après un arrêt de six mois en Carinthie! Un séjour tellement prolongé n'est pas un simple voyage d'affaires. Stanislas n'a pas conservé le souvenir d'un voyage d'Yves que les autres sourcent ignorent; il parle du même voyage que celles-ci, mais il le date mal, et il y associe son héros, par une libre conjecture. Et par une conjecture non moins libre, il suppose donnée en Italie la charte qu'il regardait, non sans quelque raison, comme l'acte de fondation du couvent des Prêcheurs à Cracovie.

§ 12 — *La donation d'Yves* (1227.IX.28)

Stanislas place en 1216 le miracle de Saint-Sixte, que la tradition, erronée mais unanime, mettait en 1218; Stanislas fait arriver Hyacinthe et Ceslas à Cracovie en l'absence d'Yves, resté en Italie, tandis que la tradition générale et authentique raconte comment l'évêque accueillit chez lui fr. Jacko d'Opole et fr. Henri de Moravie, envoyés par fr. Dominique; Stanislas fait remonter à l'année 1217 le couvent de Cracovie, malgré la tradition qui le date de 1222-1223. Où donc cet écrivain médiéval a-t-il puisé le courage exceptionnel de rompre en visière aux opinions reçues de son temps et dans son milieu? Seule la conviction de posséder un témoignage irrécusable, un document très-authentique, a pu le rendre aussi sûr de lui-même. Et ce document, Stanislas le cite; il en nomme l'auteur; il en résume la teneur! C'était, dit-il, une lettre d'Yves, évêque de Cracovie (*litterae episcopales domini Yvonis*), une charte épiscopale en vertu de laquelle les Prêcheurs furent mis en possession de l'église de la Trinité à Cracovie. Stanislas pouvait consulter le diplôme original aux archives de son couvent; il s'y trouve encore. Muni des sceaux de l'évêque et du chapitre, il fut délivré, sans nul doute, à Cracovie. Mais le lieu n'est pas nommé expressément ce qui permit à Stanislas d'imaginer qu'il venait de Rome. Mais la date M.CC.XXVII est claire. Sachant que le couvent remontait au moins aux années 1222-1223, Stanislas a dû croire qu'il y avait là une erreur du scribe, et il supprima mentalement un X dans le millésime. On trouve d'autres exemples de ce procédé dans son œuvre. Les dates 1221-1222 des miracles racontés dans les chapitres 6-9 sont certainement fausses, et n'ont sûrement pas figuré telles quelles dans sa source, le recueil officiel des miracles. Il faut croire qu'il les a modifiées, si on ne veut pas l'accuser de les avoir inventées de toutes pièces.

## IV — NOTES DE CHRONOLOGIE

§ 13 — *Bologne-Friesach-Cracovie (1221-1225)*

Jacko d'Opole et Henri de Moravie, partis de Bologne en juillet 1221 au plus tard, arrivèrent à Cracovie la Toussaint de l'année suivante. La durée exceptionnelle du voyage — quinze mois — confirme une assertion du lecteur Stanislas, qui raconte comment Hyacinthe et son compagnon s'arrêtèrent six mois en Carinthie, où ils fondèrent le couvent de Friesach. Le biographe, qui voulait faire arriver son héros à Cracovie pour y fonder le couvent de la Trinité avant la fin de l'année 1217, n'avait pas intérêt à imaginer cet arrêt en route. Il nous a donc conservé l'écho, déformé peut-être mais authentique, d'une tradition véritable. Ni lui ni le compilateur de l'*Historia Ordinis Praedicatorum in Dania* ne méritent une confiance entière. Il faut néanmoins tenter de reconstruire une version acceptable des événements en tenant compte de leurs données. Ce n'est pas la faute de l'historien si cette reconstruction n'a qu'une valeur limitée. Voici donc comment on peut se représenter l'histoire du couvent de Friesach, et le rôle qu'y jouèrent, d'abord fr. Salomon d'Aarhus, puis fr. Jacko d'Opole et fr. Henri de Moravie:

Un inconnu, prêtre, de la région de Friesach, sinon de la ville même, entre dans l'Ordre au couvent de Bologne, reçoit une formation sommaire, et part, peut-être avec un compagnon clerc ou convers, pour tenter une fondation dans sa patrie. Il groupe un noyau de disciples; mais, les difficultés venant ou son enthousiasme premier venant à manquer, il abandonne l'œuvre et dépose l'habit de l'Ordre. Alors se produit un fait qui eût mérité une place dans les *Vitae Fratrum*. Trahis par leur chef et maître, les simples militants de la cause nouvelle restent fidèles. Il n'y avait pas même un prêtre parmi eux, qui pût devenir leur supérieur canonique! Fr. Salomon, qui passe, en route pour la Hongrie, les prend en pitié, reste quelque temps avec eux, retourne à Bologne et rend compte de leur situation au chapitre général de 1221. Le saint fondateur, qui envoya Salomon en Scandinavie, eût fait preuve d'un triste cœur s'il n'avait pas pourvu aux besoins urgents du vaillant groupe de Friesach. Ce fut la première mission de fr. Jacko et de fr. Henri. Hyacinthe sauva le couvent de Friesach. Il mérite le vocable de fondateur, bien mieux que le fondateur historique... dont l'histoire n'a pas enregistré le nom, et pour cause.

Leur tâche accomplie, Hyacinthe et son compagnon reprirent le chemin de Cracovie. On sait le reste.

§ 14 – *Définiteur au chapitre généralissime de Paris (1228)*

Au premier chapitre général de son Ordre (Bologne, 1220) S. Dominique voulut donner sa démission. Les Frères s'y opposèrent. Alors, raconte fr. Rodolphe de Faenza, « placuit ipsi fratri Dominico quod constituerentur *diffinitores* qui haberent potestatem tam super ipsum quam super alios et *super totum capitulum*, statuendi, diffiniendi et ordinandi, donec duraret capitulum »<sup>39</sup>. La distinction entre chapitre et définitoire nous révèle que les chapitres généraux dominicains, avant la « constituante » de 1228, fonctionnaient comme fonctionnent encore les chapitres provinciaux. Les représentants des couvents, qui forment le *capitulum*, exercent leur pouvoir en élisant un *definitorium*, chargé des travaux législatifs, administratifs et judiciaires. La distinction entre définitoire et chapitre donne aussi son vrai sens à cette remarque de la vieille chronique des provinciaux de Pologne: « In eo etiam capitulo diffinitor Polonie primo ad *diffinitorium* capituli generalis admissus est »<sup>40</sup>. Avant 1228, ne pas être membre du définitoire ne veut pas dire être absent du chapitre. Nous reviendrons sur ce petit texte quand nous aurons fait justice d'une erreur tellement invétérée qu'on a presque peur de la dénoncer.

Quand Bernard Gui rassembla en un *Corpus* les Actes des chapitres généraux de l'Ordre des Prêcheurs il n'en trouva pas qui fussent antérieurs à 1236. Pour combler cette lacune fâcheuse il compila une chronique des chapitres généraux de 1220 à 1235, dans laquelle il indiquait, au mieux de son information, les décisions prises dans chacun, et il la plaça en tête de la collection. Malgré sa valeur indiscutable, cette chronique n'a pas l'autorité des Actes capitulaires officiels, et lorsqu'un témoin autorisé la contredit on ne peut pas le récuser *a priori*. Combien moins si ce témoin a caractère officiel, comme celui que nous allons invoquer, non pas pour contredire, mais tout de même pour corriger le texte suivant de Bernard Gui, souvent cité et abusivement interprété. Il s'agit du chapitre généralissime célébré en 1228, à Paris, sous la présidence de m<sup>e</sup> Jourdain de Saxe:

Anno domini m<sup>o</sup>cc<sup>o</sup>xxviii<sup>o</sup> celebratum fuit a predicto magistro Iordane primum capitulum generalissimum Parisius.

<sup>39</sup> MOPH XVI, 151 § 33.

<sup>40</sup> AFP 21 (1951) 7 § 2 et p. 17. Depuis 1228 la distinction entre *capitulum* et *definitorium*, en ce qui regarde les chapitres généraux, existe seulement dans les chapitres électifs.

In quo capitulo viii prefatis provinciis per beatum Dominicum institutis, iiii fuerunt superaddite, scilicet Polonia, Dacia, Grecia et Terra Sancta, et quedam alia que in constitutionibus continentur fuerunt ibi instituta et ordinata.

MOPH III, p. 3, 1-6.

Le mot *superadditae* est ambigu. Il est même insuffisant pour exprimer ce qui arriva au chapitre généralissime de Paris, concernant les quatre provinces nouvelles. Le Préambule des Constitutions de l'Ordre en vigueur sous Jourdain de Saxe, dont la codification fut approuvée précisément dans ce chapitre généralissime, nous renseigne à souhait:

Anno ab incarnatione domini MCCXXVIII convenerunt Parisius in domo s. Iacobi *duodecim* priores provinciales unacum fratre Iordano magistro ordinis nostri, singuli cum duobus diffinitoribus sibi a *provincialibus capitulis deputatis*, ubi fratres omnes vota sua unanimiter transtulerunt, eisdem potestatem plenariam concedentes... <sup>41</sup>.

L'ordre de réunir les assemblées provinciales préparatoires partit du chapitre général célébré à Bologne, en 1227, ou peut-être déjà de celui de Paris, de 1226, étant donné la distance des nouvelles provinces. Celles-ci avaient donc leurs prieurs provinciaux dès l'automne 1227, peut-être dès l'automne 1226. En Pologne, c'était fr. Gérard de Breslau (1225-1233). Au chapitre provincial, célébré sans doute en automne 1227 au couvent de Cracovie, cinq autres couvents, tous de fondation récente, ont pu et dû envoyer leurs délégués: Breslau, Prague, Sandomierz, Gdańsk, Kamień (Cammin). Hyacinthe, qui représentait celui de Gdańsk, fondé par lui, et fr. Martin de Sandomierz, furent élus définiteurs du futur chapitre généralissime. On le sait grâce à une notice de la vieille chronique des provinciaux de Pologne. Longtemps, trop longtemps, elle est passée inaperçue, par la faute de celui qui nous l'a conservée: Jean Długosz. Le chanoine historien, après avoir fait transcrire dans son *Liber Beneficiorum dioecesis Cracoviensis* la dite chronique, fit ajouter, dans les marges et entre les diverses notices, des compléments et des corrections empruntées à une autre chronique,

---

<sup>41</sup> Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters 1 (1885) 193. Quellen und Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland, 38 (1939) 48. Ce texte, qui est indubitablement la source de Bernard Gui, a été négligé, et le résumé inexact du compilateur des *Acta capitulorum* a été cité et re-cité!

du même genre, mais de meilleure qualité. C'est ainsi qu'il ajouta, entre la deuxième et la troisième notice, les deux petites phrases que voici:

In eo capitulo frater Iaczek et frater Gerardus et frater Martinus Sandomiriensis fuere presentes. In eo etiam capitulo diffinitor Polonie *primo* ad diffinitorium capituli generalis est admissus.

A l'endroit où Długosz fit insérer cette double information, elle se réfère au chapitre généralissime de 1236, célébré à Paris, comme celui de 1228. Or, dans ce contexte elle est *fausse*, puisque le provincial de Pologne, Gérard, et deux définiteurs, siégèrent avec plein droit de vote, à celui de 1228.

De plus, en 1236 le provincial de Pologne s'appelait Ceslas; l'assistance au chapitre généralissime fut le dernier acte de son provincialat, puisqu'il y fut exonéré. Or parmi les trois représentants de la province de Pologne que nomme la notice, Ceslas ne figure pas, tandis que Gérard, provincial en 1228, est nommé! Pris ensemble, les deux faits prouvent que Długosz a mal placé son addition, qui provenait d'une source dont nous avons montré ailleurs l'excellence.

Hyacinthe fut donc définiteur du chapitre généralissime en 1228, non en 1236. Après leur retour, le 29.IX.1228, lui et le provincial Gérard furent témoins d'un acte d'Yves, évêque de Cracovie<sup>42</sup>. Vraisemblablement il assista encore au chapitre provincial; puis il rentra dans son couvent de Gdańsk, d'où nous le verrons partir pour Kiev au printemps suivant. On aime autant ne pas le voir assister, en 1236, au chapitre provincial de Sandomierz, célébré après le retour des définiteurs qui avaient siégé au chapitre généralissime de Paris. En effet quand il s'agit de remplacer le provincial Ceslas, exonéré à Paris, les Pères capitulaires de Sandomierz ne purent pas se mettre d'accord sur un candidat pour lui succéder; ils demandèrent au maître général un provincial étranger. Ces dissensions, déjà fâcheuses, le seraient beaucoup davantage si le fondateur de la province avait été présent.

<sup>42</sup> F. Piekosiński, Kod. dyplom. kat. Krakowskiej, t. I, Cracovie 1874, p. 29 n° 21. « Gerardus prior et Jaco frater de Sancta Trinitate... ». L'appellation *prior* appliquée au provincial Gérard ne doit pas faire difficulté; à cette date la terminologie dominicaine est *in fieri*. La chronique des provinciaux de Pologne n'emploie-t-elle pas (précieux signe d'antiquité) le terme *capitulum generale* pour désigner le chapitre provincial? AFP 21 (1951) 7-8 §§ 3 5 6 8 9.



## § 15 - Gdansk et Kiev (1225-1233)

Nommé provincial en 1225, vraisemblablement au chapitre général de Bologne, fr. Gérard de Breslau arriva à Cracovie en automne ou à la fin de l'été. Imitant un geste de S. Dominique, il dispersa ses religieux, les envoyant fonder des couvents à Breslau en Silésie, à Prague en Bohême, à Sandomierz en Petite-Pologne, à Kamień (Cammin) et Gdańsk (Dantzig) en Poméranie<sup>43</sup>. Cette dernière ville était située aux confins de la Prusse païenne. Svjatopolk, duc de Poméranie, donna aux Frères un terrain pour y bâtir leur couvent. L'acte de donation, du 23.I.1227, précise qu'ils doivent travailler *pro conversione paganorum*<sup>44</sup>. Cette clause, inspirée sans doute par les religieux-fondateurs, exprime l'intention du prince, mais plus encore l'idéal des Frères et de leur supérieur: ce supérieur était fr. Jacko d'Opole. Stanislas nous le dit, et nous pouvons le croire, parce que le chapitre 9, où se trouve ce renseignement précieux, mises à part les dates et les six premières lignes, repose sur une relation écrite des témoins oculaires. Nous le traduisons en entier, le divisant en paragraphes et soulignant les parties étrangères au récit primitif:

COMMENT SAINT JACKO S'EN VINT À KIEV ET ENVOYA  
FR. CESLAS À PRAGUE

1. *L'an de grâce MCCXXII saint Jacko envoya en Bohême fr. Ceslas, que le bienheureux Dominique admit dans l'Ordre avec lui et envoya en Pologne. Il vint à Prague avec fr. Jérôme et ils fondèrent un couvent en l'honneur de S. Clément, où habitent aujourd'hui les frères Prêcheurs. Puis ils allèrent à Breslau et bâtirent un couvent en l'honneur de S. Adalbert. Fr. Ceslas y mourut d'une mort bienheureuse, illustré par des miracles en grand nombre.*

2. Mais saint Jacko se dirigea vers l'Est (ad Orientem) et, prédicateur fervent de vie spirituelle, dont il répandit partout la semence fertile, il vint en Mazovie, dans la ville qu'on appelle en polonais Wyszegród (Hauteville). La Vistule en crue inondait le pays. Ne trouvant ni barque ni nocher, abandonné par les hommes, Jacko dit à ses compagnons, à savoir, fr. Florian, fr. Godin, fr. Benoît: « Prions le Dieu tout-puissant qui commande au ciel, à la terre, à la mer, aux sources d'eaux, qu'il nous fasse franchir ce fleuve ». On pria; il fit le signe de la croix sur la Vistule, dit aux frères « suivez-moi

<sup>43</sup> AFP 21 (1951) 13-16.

<sup>44</sup> Altaner, Die Dominikanermissionen, p. 162-163.

au nom du Christ » et s'avança, pied sec, sur les ondes. Parmi les frères pas un n'eut le courage d'emboîter le pas. Il se tourna vers eux, posa sur les flots sa chape, l'étendit, et dit aux frères: « Et maintenant, mes amis, voici le pont du Christ. En son nom servons-nous en pour traverser cette nappe d'eau ». Ils passèrent sur la chape, que saint Jacko pilotait vers la cité. Les hommes qui les virent s'émerveillèrent, bénissant Dieu, qui fait des miracles par et pour ses saints »<sup>45</sup>.

Les susdits trois frères ont raconté ce miracle par écrit.

3. *L'an de grâce MCCXXII* saint Jacko vint à Kiev avec ses compagnons, à savoir, fr. Godin, fr. Florian et fr. Benoît. Il prêchait le verbe de vie, opérait des prodiges nombreux, des miracles éclatants; il fonda dans la ville un couvent de Prêcheurs en l'honneur de la Vierge glorieuse<sup>46</sup>. Il y demeura quatre années, recevant dans l'Ordre des prêtres et des clercs en grand nombre.

4. Au commencement de la cinquième année il se mit en route pour Cracovie, laissant fr. Godin à Kiev. Il se rendit à Gdańsk, répandit avec succès la parole de vie, confirma sa prédication par beaucoup de miracles, enrôla dans l'Ordre beaucoup de recrues, laissa fr. Benoît dans le couvent qu'il avait fondé et rentra à Cracovie en compagnie de fr. Florian.

Stanislas fait fonder le couvent de Gdańsk par S. Hyacinthe, après un séjour de plus de quatre années à Kiev, en 1227. Le millésime n'est pas exprimé, mais il ressort du contexte avec une telle évidence que c'est tout comme. Or en 1227 Svjatopolk, nous l'avons vu, donna aux Frères le terrain pour leur couvent; Stanislas, indirectement ou directement, pouvait connaître la charte, et sans doute d'autres sources racontant les origines du couvent. Mais le 23.I.1227 n'est pas la date d'arrivée des Frères à Gdańsk. Ils y étaient sûrement en 1226, peut-être dès l'automne 1225. Leur chef, Hyacinthe, qui fut à Paris en été 1228, était à Cracovie en septembre. Son séjour de quatre ans à Kiev est évidemment postérieur à cette date. Il est, d'autre part, antérieur à la fin

---

<sup>45</sup> La marche sur les eaux est un cas particulier de la lévitation, un des moins remarquables, d'ailleurs. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans celui de S. Hyacinthe, c'est la « participation » de trois personnes. Voir p.e. le cas analogue, dans l'ordre naturel, du médium D.D. Home, qui « provoquait la lévitation chez d'autres »; O. Leroy, *La lévitation*, Paris 1928, p. 41.

<sup>46</sup> W. Abraham, *Powstanie organizacyi kościoła łacińskiego na Rusi*, t. I (seul paru), Lwów, 1904, p. 69-71 et 78-81, établit, avec de bons arguments, que l'église N.D. de Kiev, auprès de laquelle se fixèrent, pour un temps, les dominicains polonais, était desservie avant eux, et le fut de nouveau après leur expulsion, par des bénédictins irlandais, dépendant du Schottenkloster de Vienne. En 1242 seulement ils abandonnèrent définitivement la place.

de l'année 1233, époque à laquelle Vladimir Rurikovič, prince de Kiev, expulsa les dominicains de sa capitale <sup>47</sup>. Hyacinthe, laissant fr. Godin à Kiev (pas comme prieur!), était retourné à Gdańsk avant le décret d'expulsion. Je dis retourné, car une phrase, peu remarquée mais fort importante, du récit de Stanislas, suppose Gdańsk comme point de départ, bien que le compilateur le fasse partir de Cracovie. Il dit en effet que S. Hyacinthe et ses compagnons, Florian, Godin et Benoît, partant de Cracovie, se dirigèrent *vers l'Est (ad Orientem progrediens)*. Or, immédiatement après, il leur fait passer la Vistule à Wyszegród en Mazovie... droit au Nord de Cracovie! Évidemment, s'il avait lui-même composé sa narration, il n'aurait pas écrit cette énormité géographique. Les mots *ad Orientem progrediens* sont empruntés machinalement à la source, qui faisait partir les voyageurs de Gdańsk ou de Poméranie. La date 1229-1233 pour le séjour de S. Hyacinthe à Kiev est on ne peut plus certaine. Elle permet de rattacher à cet épisode plusieurs documents pontificaux, délivrés du 24 février au 15 mars 1233, d'après des informations qui devaient remonter à l'été précédent: trois bulles adressées au provincial dominicain de Pologne, regardant les affaires russiennes, et deux aux Prêcheurs polonais exerçant un ministère fructueux en terre russe <sup>48</sup>. Il n'est pas téméraire, loin de là, de voir dans ces derniers documents un écho de l'activité à Kiev de S. Hyacinthe et de ses compagnons.

### EXCURSUS

#### LE PREMIER PROVINCIAL DE DACIE

Si l'on accorde au Préambule des Constitutions de 1228 la confiance entière que mérite un témoignage tellement autorisé, il faut admettre que l'Ordre dominicain avait, en automne 1227, douze provinces, gouvernées chacune par son prieur provincial; que chacun de ces douze provinciaux réunit, à cette date, en chapitre les représentants des couvents placés sous sa juridiction; que ceux-ci élurent deux définiteurs, qui accompagnèrent, au printemps suivant, leur provincial à Paris, et siégèrent avec lui au chapitre « constituant », qui approuva les dites Constitutions. La chronique des provinciaux de Pologne nous apprend que fr. Gérard fut nommé provincial de Pologne en 1225, sûrement au

<sup>47</sup> Długosz, Hist. Pol. vii 1233, Op., t. XI, p. 240. Reproduit in extenso, Abraham, Powstanie, t. I, p. 80, n. 1.

<sup>48</sup> Potthast 9105 9107 bis 9108 9125 2126.

chapitre général de Bologne. La province de Dacie se range immédiatement après celle de Pologne; son premier provincial fut donc nommé en 1225 au plus tôt, en 1227 au plus tard. En fait, l'*Historia Ordinis Praedicatorum in Dania*, débarrassée d'une erreur, fâcheuse autant qu'elle est manifeste et facile à expliquer, nous apprend qu'il fut institué au chapitre général de Paris, en 1226. Voici ce texte, où nous ajoutons en italiques quelques mots, tombés, par homéotéleutie s'ils figuraient tels quels dans l'original, ou pour toute autre cause, s'ils y figuraient seulement quant au sens.

Circa idem tempus intrauit ordinem Parisius frater Ranoldus, in artibus magister, qui scholam rexerat et decanus fuerat Roschildie, et electus in episcopum in eadem ecclesia; qui vadens pro confirmatione ad curiam, veniens Parisius a beato *Iordano, successore beati Dominici*, ad ordinem est receptus.

Hic antequam annum compleuit in ordine, fit prior, permultis annis prioriam regens; post quem Analdus duobus annis; post quem frater Absolon annis viginti <sup>49</sup>.

Au lieu d'une discussion fastidieuse des détails contenus dans ce récit, nous proposons une reconstruction des événements, qui rende compte de tous. Le lecteur jugera si la part faite à l'imagination excède les justes limites.

Pierre Jakobsen, évêque de Roskilde, siège suffragant de la métropole de Lund, meurt à Ter Doest en Flandre, le 19.V.1225. Les chanoines n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la personne du successeur. L'élection étant faite *in discordia* l'archevêque de Lund ne peut pas la confirmer. L'affaire ressort du Siège apostolique. L'un des deux élus, m<sup>e</sup> Rano, doyen du chapitre, part pour Rome afin de plaider sa cause en personne. Sur la fin de l'été il s'apprête à franchir le Saint-Gothard... à l'époque précise où Jourdain de Saxe, maître du nouvel Ordre des frères Prêcheurs passe en sens inverse <sup>50</sup>... et m<sup>e</sup> Rano se laisse prendre. On arrive à Paris le 11 décembre; il reçoit l'habit, et, cinq mois plus tard, le gouvernement de la nouvelle province de Dacie. Son désistement rend superflu le procès en cours de Rome; Niels Stigsen est consacré évêque de Roskilde.

<sup>49</sup> J. Gallén, La province de Dacie, p. 13 n. 6 et 7, avec renvoi aux sources.

<sup>50</sup> H. Ch. Scheeben, Beiträge zur Geschichte Jordans von Sachsen (Quellen und Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland 35), Vechta-Leipzig 1938, p. 50.